

BOURSES DÉPARTEMENTALES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Depuis fin 2016, le Département a choisi de recentrer ses interventions auprès de son public prioritaire, à savoir les collégiens. La bourse a donc été créée et a élargi son champ d'intervention pour :

- ✓ les frais d'internat des collèges,
- ✓ les frais d'internat des jeunes en classe de 4ème et 3ème en Maison Familiale Rurale,
- ✓ les frais d'internat ou de transport des collégiens scolarisés hors du département,
- ✓ la participation au voyage de classe à l'étranger,
- ✓ la participation dans le cadre d'échange scolaire à l'étranger.

Le dispositif s'adresse aux familles charentaises-maritimes qui ne peuvent assumer les frais visés ci-dessus du fait d'une situation économique précaire, soudaine ou installée. **Le montant de la bourse peut varier entre 50€ et 400€ en fonction du montant de la dette présentée par la famille.**

Quelques chiffres ...

Ce nouveau dispositif, effectif **depuis le 1er janvier 2017**, s'inscrit dans les missions de prévention et de lutte contre les inégalités sociales du Département. **163 dossiers de demandes** de bourse ont été adressés au Département **entre le avril et juin**, **67 ont reçu un avis favorable** et **36 un avis défavorable** ou une demande de complément d'information. **60 dossiers sont en attente de passage en commission de septembre.**

TRANSPORT PARASCOLAIRE TRANSPORT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi NOTRe du 7 août 2015 marque un tournant dans la répartition de la compétence transport-mobilité entre les collectivités locales. Aussi, la Région Nouvelle-Aquitaine exerce depuis le 1^{er} septembre 2017 la compétence liée aux services de transports routiers interurbains, au transport scolaire et au transport maritime (*ligne Fouras-Aix pour notre département*).

Le Département va continuer à organiser le **transport des élèves et étudiants en situation de handicap**. Il y consacre annuellement **un budget de 3.2M€ pour 625 enfants transportés.**

Au titre de sa **politique transport parascolaire**, le Département va continuer à prendre en charge le **financement de 3 autocars par an et par collège** pour des sorties pédagogiques en lien avec les pôles natures et les principaux sites pédagogiques du département. **Une enveloppe budgétaire de 160 000 € est consacrée à ce dispositif.**